VILLE DE SAUVE
4 Place Sivel
30610 - SAUVE

DEPARTEMENT DU GARD
Téléphone : 04 66 77 50 19
Télécopie : 04 66 77 57 38
mairie.sauve@wanadoo.fr
www.ville-de-sauve.fr
Le Maire

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18 MARS 2021

L'an deux mil vingt et un, le 18 Mars, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni à l'espace culturel de Sauve, sous la présidence de Monsieur Olivier GAILLARD, Maire.

Présents : Olivier GAILLARD, Cédric MARION, Nathalie PICAS, Lionel ROUGE, Cécile MARTIGNAC, Jérôme CASTALDI, Virginie AGNIEL, Pierre AUDIBERT, Nicolas DURAND, Wolf KANSTEINER, Julie KATAN, Alexandra MASOT, Louis MOLINES, Annie OCHRYMCZUK, Carolle TURUT.

Absents excusés : .
M. Denis VILLE donne procuration à M. Pierre AUDIBERT
M. Frédéric BIBIA donne procuration à Mme Alexandra MASOT
Mme Alice ARNOUX-CIENTANNI donne procuration à Mme Nathalie PICAS
M. Maxim BUENDIA donne procuration à M. Jérôme CASTALDI

Secrétaire de séance: Nathalie PICAS.

1/ APPROBATION SEANCE DU 26 NOVEMBRE 2020

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à la majorité.

Pour : *Olivier GAILLARD, Cédric MARION, Nathalie PICAS, Lionel ROUGE, Cécile MARTIGNAC, Jérôme CASTALDI, Virginie AGNIEL, Alice ARNOUX-CIENTANNI, Maxim BUENDIA, Nicolas DURAND, Wolf KANSTEINER, Julie KATAN, Louis MOLINES, Annie OCHRYMCZUK, Carolle TURUT.*
Contre : 4 *(Pierre AUDIBERT, Frédéric BIBIA, Alexandra MASOT, Denis VILLE).*
Abstentions :

2/ ELECTION D'UN PRESIDENT DE SEANCE

Conformément aux articles L.2121-14, L.2121-21 et L.2121-29 du CGCT relatifs à la désignation d'un président de séance autre que le Maire pour présider au vote des comptes administratifs de la collectivité, il est nécessaire d'élire un président de séance. Monsieur Le Maire propose la candidature de M. Lionel ROUGE ; le conseil municipal approuve à l'unanimité.

Pour : *Olivier GAILLARD, Cédric MARION, Nathalie PICAS, Lionel ROUGE, Cécile MARTIGNAC, Jérôme CASTALDI, Virginie AGNIEL, Alice ARNOUX-CIENTANNI, Pierre AUDIBERT, Frédéric*

BIBIA, Maxim BUENDIA, Nicolas DURAND, Wolf KANSTEINER, Julie KATAN, Alexandra MASOT, Louis MOLINES, Annie OCHRYMCZUK, Carolle TURUT, Denis VILLE.
Contre :
Abstentions :

3/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET PRINCIPAL M14
D001_2021

M. AUDIBERT souhaite souligner que, même s'il admet que le travail sur les comptes est un réel travail de chiffres et qu'il en reconnait l'ampleur, il se sent dans l'impossibilité de participer au vote car ne connaît pas la réalité qu'il y a derrière ces chiffres, et que, selon lui, les documents budgétaires lui ont été adressés tardivement.

Mme Julie KATAN demande à M. AUDIBERT d'être plus précis dans son intervention peu claire.

M. GAILLARD souligne que les documents du conseil municipal étaient à la disposition de l'ensemble des élus conformément aux règles en vigueur. Suite à la demande de Mme MASOT de pouvoir obtenir par mail les différents documents budgétaires, M. GAILLARD lui a répondu favorablement et à faire faire le nécessaire. M. GAILLARD précise également qu'il est regrettable qu'aucun élu de l'opposition ne soit venu consulter l'ensemble des pièces du Conseil Municipal et poser les éventuelles questions afin de travailler sérieusement.

Il rappelle enfin que, s'agissant des comptes de gestion émanant de la Trésorerie et, en tant qu'élus, ils pouvaient demander à rencontrer leurs services.

Mme TURUT rappelle par ailleurs à M. AUDIBERT qu'il ne participe jamais aux commissions, alors qu'il pourrait en obtenir les éclaircissements comme tout conseiller, ce que confirme Mme Julie KATAN.

M. GAILLARD rajoute que les éléments financiers ont fait l'objet de discussions en commissions.

Mme MASOT interpelle l'assemblée et informe que pour les raisons évoquées par M. AUDIBERT, elle-même et M. AUDIBERT (ainsi que les 2 procurations) ne prendront pas part au vote des points n°3 au point n°8.

M. GAILLARD reprend donc la parole afin de procéder à l'approbation du Compte de Gestion 2020, correspondant aux comptes tenus par la Trésorerie, ces derniers correspondant en tout point au Compte Administratif 2020 de la commune. Il rappelle les chiffres 2020 et expose les chiffres 2021, tout en informant l'assemblée qu'il faudra plusieurs exercices budgétaires pour éponger les insincérités budgétaires de 2019 constatées sur l'article 024, ou sur la somme de 170 000 € inscrite en recettes d'investissement (subventions), 91 250 € correspondait à une recette insincère.

A cela s'ajoute l'écriture – également insincère – sur l'article 1323 à hauteur de 165 000 € de recettes (vente de terrain). Ainsi, c'est la somme globale de 256 250 € d'écritures comptables insincères commises en 2019 que l'équipe municipale devra éponger.

Les opérations de l'exercice 2020 (période du 1e Janvier au 31 Décembre 2020) admettent les résultats définitifs du compte de gestion dudit exercice égaux à ceux du compte administratif du Maire, qui présente les résultats globaux de clôture suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	1 282 927.54 €	1 407 643.87 €
RECETTES	1 125 009.24 €	1 883 219.02 €
RESULTATS GLOBAUX	-157 918.30 €	475 575.15 €
RESULTATS 2019	-442 221.39 €	+378 233.31 €

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif de la Commune et du Compte de Gestion du Receveur municipal, le Conseil Municipal adopte à la majorité le Compte de Gestion de la commune 2020.

Pour : 15 *(Olivier GAILLARD, Cédric MARION, Nathalie PICAS, Lionel ROUGE, Cécile MARTIGNAC, Jérôme CASTALDI, Virginie AGNIEL, Alice ARNOUX-CIENTANNI, Maxim BUENDIA, Nicolas DURAND, Wolf KANSTEINER, Julie KATAN, Louis MOLINES, Annie OCHRYMCZUK, Carolle TURUT).*
Contre :
Abstentions :
N'ont pas pris part au vote : 4 *(Pierre AUDIBERT, Frédéric BIBIA, Alexandra MASOT, Denis VILLE).*

4/ APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET PRINCIPAL M14

D002_2021

A la clôture de l'exercice 2020, les résultats s'établissent ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Montants
Dépenses (a)	1 407 643.87 €
Recettes (b)	1 883 219.02 €
Résultat de fonctionnement (c= b-a)	**475 575.15 €**
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (d)	**1 200 926.02 €**
Résultat de clôture 2020 (e = c+d)	**1 676 501.17 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT	Montants
Dépenses (a)	1 125 009.24 €
Recettes (b)	1 282 927.54 €
Solde d'exécution (c= b-a)	**-157 918.30 € €**
Solde d'exécution reporté N-1 (d)	**-562 119.12 € €**
Résultat de clôture 2020 (e = c+d)	**-720 037.42 € €**
Restes à réaliser 2020 Dépenses	**47 317.23 €**

Suite à la lecture du compte administratif 2020 du budget principal M14, Monsieur le Maire quitte la salle et le conseil municipal procède aux opérations de vote sous la présidence de M. Lionel ROUGE, Adjoint au Maire. Monsieur le Maire ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, adopte le compte administratif 2020 du budget principal M14 de la Commune.

Pour : 14 *(Cédric MARION, Nathalie PICAS, Lionel ROUGE, Cécile MARTIGNAC, Jérôme CASTALDI, Virginie AGNIEL, Alice ARNOUX-CIENTANNI, Maxim BUENDIA, Nicolas DURAND, Wolf KANSTEINER, Julie KATAN, Louis MOLINES, Annie OCHRYMCZUK, Carolle TURUT).*
Contre :
Abstentions :
N'ont pas pris part au vote : 4 *(Pierre AUDIBERT, Frédéric BIBIA, Alexandra MASOT, Denis VILLE).*

5/ AFFECTATION DE RESULTATS DU BUDGET PRINCIPAL M14

D003_2021

En rapprochant les sections, il est constaté :

RESULTATS 2020	Montants
Excédent de fonctionnement	1 676 501.17 €
Besoin de financement de l'investissement	- 157 918.30 €
Solde global de clôture	**956 463.75 €**

En tenant compte du besoin de financement de l'investissement, il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement conformément au tableau de reprise ci-après :

AFFECTATION DES RESULTATS	Montants
Excédent de fonctionnement capitalisé c/ 1068 – Recettes	**157 918.30 €**
Report à nouveau de fonctionnement au c/ 002 - Recettes	**475 575.15 €**
Solde d'exécution section d'investissement reporté au c/001 – Dépenses	**157 918.30 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, affecte à la majorité les résultats comme évoqué ci-dessus.

Pour : 15 *(Olivier GAILLARD, Cédric MARION, Nathalie PICAS, Lionel ROUGE, Cécile MARTIGNAC, Jérôme CASTALDI, Virginie AGNIEL, Alice ARNOUX-CIENTANNI, Maxim BUENDIA, Nicolas DURAND, Wolf KANSTEINER, Julie KATAN, Louis MOLINES, Annie OCHRYMCZUK, Carolle TURUT).*
Contre :
Abstentions :
N'ont pas pris part au vote : 4 *(Pierre AUDIBERT, Frédéric BIBIA, Alexandra MASOT, Denis VILLE).*

6/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT M49

D004_2021

Les opérations de l'exercice 2020 (période du 1e Janvier au 31 Décembre 2020) admettent les résultats définitifs du compte de gestion dudit exercice égaux à ceux du compte administratif du Maire, qui présente les résultats globaux de clôture suivants :

	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
DEPENSES	223 360.40 €	168 965.37 €
RECETTES	583 386.15 €	141 481.77 €
RESULTATS GLOBAUX	**360 025.75 €**	**27 483.60 €**
RESULTATS 2019	**-183 323.61 €**	**-12 114.76 €**

Considérant l'identité de valeur entre les écritures du Compte Administratif du budget Eau & Assainissement et du Compte de Gestion du Receveur municipal, le Conseil Municipal adopte à la majorité le Compte de Gestion du budget Eau & Assainissement 2020.

Pour : 15 *(Olivier GAILLARD, Cédric MARION, Nathalie PICAS, Lionel ROUGE, Cécile MARTIGNAC, Jérôme CASTALDI, Virginie AGNIEL, Alice ARNOUX-CIENTANNI, Maxim BUENDIA, Nicolas DURAND, Wolf KANSTEINER, Julie KATAN, Louis MOLINES, Annie OCHRYMCZUK, Carolle TURUT).*
Contre :
Abstentions :
N'ont pas pris part au vote : 4 *(Pierre AUDIBERT, Frédéric BIBIA, Alexandra MASOT, Denis VILLE).*

7/ APPROBATION DU COMPTE D'EXPLOITATION 2020 DU BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT M49

D005_2021

A la clôture de l'exercice 2020, les résultats s'établissent ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	Montants
Dépenses (a)	141 481.77 €
Recettes (b)	168 965.37 €
Résultat de fonctionnement (c= b-a)	**27 483.60 €**
Résultat de fonctionnement reporté N-1 (d)	**0**
Résultat de clôture 2020 (e = c+d)	**27 483.60 €**

SECTION D'INVESTISSEMENT	Montants
Dépenses (a)	223 360.40 €
Recettes (b)	583 386.15 €
Solde d'exécution (c= b-a)	**360 025.75 €**
Solde d'exécution reporté N-1 (d)	**470 369.04 €**
Résultat de clôture 2020 (e = c+d)	**-110 343.29 €**

Suite à la lecture du compte d'exploitation 2020 du budget Eau & Assainissement M49, Monsieur le Maire quitte la salle et le conseil municipal procède aux opérations de vote sous la présidence de M. Lionel ROUGE, Adjoint au Maire. Monsieur le Maire ne participe pas au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, adopte le compte d'exploitation 2020 du budget Eau & Assainissement M49.

Pour : 14 *(Cédric MARION, Nathalie PICAS, Lionel ROUGE, Cécile MARTIGNAC, Jérôme CASTALDI, Virginie AGNIEL, Alice ARNOUX-CIENTANNI, Maxim BUENDIA, Nicolas DURAND, Wolf KANSTEINER, Julie KATAN, Louis MOLINES, Annie OCHRYMCZUK, Carolle TURUT).*
Contre :
Abstentions :
N'ont pas pris part au vote : 4 *(Pierre AUDIBERT, Frédéric BIBIA, Alexandra MASOT, Denis VILLE).*

8/ AFFECTATION DE RESULTATS DU BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT M49
D006_2021

En rapprochant les sections, il est constaté :

RESULTATS 2020	Montants
Excédent de fonctionnement	27 483.60 €
Besoin de financement de l'investissement	27 483.60 €
Solde global de clôture	**0 €**

En tenant compte du besoin de financement de l'investissement, il est proposé d'affecter l'excédent de fonctionnement conformément au tableau de reprise ci-après :

AFFECTATION DES RESULTATS	Montants
Excédent de fonctionnement capitalisé c/ 1068 – Recettes	**27 483.60 €**
Solde d'exécution section d'investissement reporté au c/001 – Dépenses	**110 343.29 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, affecte à la majorité les résultats comme évoqué ci-dessus.

Pour : 15 *(Olivier GAILLARD, Cédric MARION, Nathalie PICAS, Lionel ROUGE, Cécile MARTIGNAC, Jérôme CASTALDI, Virginie AGNIEL, Alice ARNOUX-CIENTANNI, Maxim*

BUENDIA, Nicolas DURAND, Wolf KANSTEINER, Julie KATAN, Louis MOLINES, Annie OCHRYMCZUK, Carolle TURUT).
Contre :
Abstentions :
N'ont pas pris part au vote : 4 *(Pierre AUDIBERT, Frédéric BIBIA, Alexandra MASOT, Denis VILLE).*

9/ SUPPRESSION DU POSTE DE CATEGORIE A
D007_2021

Conformément à l'article 3 de la loi du 26 Janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Aussi, la réalisation du tableau des effectifs sur la commune et par conséquence, la suppression du grade d'Attaché Principal s'imposent de par la mutation de l'agent concerné. Conformément à la réglementation, le Centre de Gestion a été saisi afin d'obtenir l'avis du Comité Technique.

En conséquence, considérant les besoins des services et la nécessité de supprimer un emploi permanent au grade d'Attaché Principal, le Maire propose à l'assemblée la suppression de l'emploi permanent d'Attaché, à temps complet à raison de 35 Heures hebdomadaires. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve cette décision à l'unanimité.

Pour : *Olivier GAILLARD, Cédric MARION, Nathalie PICAS, Lionel ROUGE, Cécile MARTIGNAC, Jérôme CASTALDI, Virginie AGNIEL, Alice ARNOUX-CIENTANNI, Pierre AUDIBERT, Frédéric BIBIA, Maxim BUENDIA, Nicolas DURAND, Wolf KANSTEINER, Julie KATAN, Alexandra MASOT, Louis MOLINES, Annie OCHRYMCZUK, Carolle TURUT, Denis VILLE.*
Contre :
Abstentions :

10/ TABLEAU DES EFFECTIFS
D008_2021

Il est nécessaire d'adopter le tableau des effectifs et une remarque particulière est signalée par M. GAILLARD concernant l'existence de deux contrats de droit public sur des postes de fonctionnaires territoriaux. M. GAILLARD informe que le Centre de Gestion a été sollicité pour éclaircir cette situation.

A compter du 1e mars 2021, le tableau des effectifs de la commune de Sauve se présente comme suit :

TABLEAU DES EFFECTIFS DE LA COMMUNE DE SAUVE AU 01 MARS 2021							
GRADE ou EMPLOI	Catégorie	EMPLOIS BUDGETAIRES			EFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT		
		Emplois permanents à temps complet	Emplois permanents à temps non complet	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE							
Rédacteur	B	1	0	1.00	1	0	1.00
Adjoint Administratif territorial	C	1	0	1.00	1	0	1.00
TOTAL FILIERE		**2.00**	**0.00**	**2.00**	**2.00**	**0.00**	**2.00**

FILIERE TECHNIQUE							
Technicien Principal 2e classe	B	1	0	1.00	1	0	1.00
Adjoint Technique Territorial principal 1e classe	C	1	0	1.00	1	0	1.00
Adjoint Technique Territorial principal 2e classe	C	4	0	4.00	3.80	0	3.80
TOTAL FILIERE		**6.00**	**0.00**	**6.00**	**5.80**	**0.00**	**5.80.**
FILIERE MEDICO-SOCIALE							
Agent spécialisé principal 1e classe des EM	C	1	0	1.00	1	0	1.00
Adjoint spécialisé principal 2e classe de EM	C	0	1	1.00	0.80		0.80
TOTAL FILIERE		**1.00**	**1.00**	**2.00**	**1.80**	**0**	**1.80**
FILIERE CULTURELLE							
Adjoint Territorial du patrimoine principal 2e classe	C	0	1	1.00	0.80	0	0.80
TOTAL FILIERE		**0.00**	**1.00**	**1.00**	**0.80**	**0.00**	**0.80**
FILIERE POLICE							
Garde Champêtre chef	C	1	0	1.00	1	0	1.00
TOTAL FILIERE		**1.00**	**0.00**	**1.00**	**1.00**	**0.00**	**1.00**
EMPLOIS DE DROIT PUBLIC							
Contractuel Horaire	C	0	2	2.00	0	1.22	1.22
TOTAL FILIERE		**0.00**	**2.00**	**2.00**	**0**	**1.22**	**1.22**
TOTAL GENERAL		**10.00**	**4.00**	**14.00**	**11.40**	**2.22**	**13.62**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité le tableau des effectifs comme présenté ci-dessus.

Pour : *Olivier GAILLARD, Cédric MARION, Nathalie PICAS, Lionel ROUGE, Cécile MARTIGNAC, Jérôme CASTALDI, Virginie AGNIEL, Alice ARNOUX-CIENTANNI, Pierre AUDIBERT, Frédéric BIBIA, Maxim BUENDIA, Nicolas DURAND, Wolf KANSTEINER, Julie KATAN, Alexandra MASOT, Louis MOLINES, Annie OCHRYMCZUK, Carolle TURUT, Denis VILLE.*
Contre :
Abstentions :

11/ INTEGRATION GRADE TECHNICIEN DANS RIFSEEP

D009_2021

M. GAILLARD explique à l'assemblée que le RIFSEEP est le nom qui définit le régime indemnitaire des fonctionnaires territoriaux. Il informe que le Juge des Comptes exerce différents contrôles des comptes de la commune de Sauve depuis l'exercice budgétaire 2018. A la différence de la CRC (Chambre Régionale des Comptes) qui contrôle sur place et sur pièces, le Juge des Comptes quant à lui, analyse la situation financière et administrative au travers de la Trésorerie, et a fait remonter différentes interrogations et incohérences depuis le mois de septembre dernier. Ces éléments, associés à une recherche non exhaustive en mairie de Sauve, font apparaître à ce jour les points suivants :

➢ Perception de primes par un fonctionnaire alors que ces primes sont inexistantes dans le cadre d'emploi

➢ Perception de primes fonctionnaires par des agents en contrat de droit privé en toute illégalité
➢ Perception de primes par des fonctionnaires sans aucun justificatif et aucune décision de l'autorité
➢ Perception d'heures supplémentaires par les agents en contrat de droit privé, alors que les heures supplémentaires n'ont pas été réalisées, et sont donc injustifiées avec un versement illégal.

Ce point à l'ordre du jour porte donc sur l'intégration du grade de technicien d'emplois dans le régime indemnitaire RIFSEEP, permettant ainsi de régulariser les perceptions de primes à un agent.

Dès lors, cette situation ne règle en rien la situation des agents fonctionnaires et ceux de droit privé, qui ont été victimes d'un laxisme déconcertant en matière de gestion des ressources humaines.

La Trésorerie nous a demandé d'engager le recouvrement des sommes injustement versées auprès des agents. Cette demande, en l'état, n'est pas acceptable car les agents ne sont pas responsables. Le maire a donc missionné un cabinet d'avocat, après en avoir informé la Trésorerie et le Juge des Comptes, pour essayer de trouver des solutions adéquates d'un point de vue social et humain. Les incompétences des uns ne peuvent être assumées et payées par les victimes.

M. le Maire demande à l'assemblée de se prononcer sur cette intégration.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, est favorable à la mise en place du régime indemnitaire tenant compte des Fonctions, Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (ISFE) et du Complément Indemnitaire Annuel (CIA) pour l'ensemble du personnel, selon le tableau suivant :

	Filière administrative		Filière technique		Filière animation		Filière culturelle		Filière médico-sociale	
	IFSE	CI	IFSE	CI	IFSE	CI	IFSE	CI	IFSE	CI
	Montant maximal brut annuel	Montant maximal brut annuel	Montant maximal brut annuel	Montant maximal brut annuel	Montant maximal brut annuel	Montant maximal brut annuel	Montant maximal brut annuel	Montant maximal brut annuel	Montant maximal brut annuel	Montant maximal brut annuel
CRITERES CATEGORIE A	ATTACHES		INGENIEURS				ATTACHES DE CONSERVATION DU PATRIMOINE / BIBLIOTHECAIRES		PUERICULTRICES	
GROUPE 1 / DGS-DGA	36 210 €	6 390 €								
CRITERES CATEGORIE B	REDACTEURS		TECHNICIENS		ANIMATEURS		ASSISTANTS DE CONSERVATION DU PATRIMOINE ET BIBLIOTHEQUES		EDUCATEURS DE JEUNES ENFANTS	
GROUPE 2 / RESPONSABLE DE SERVICE AVEC ENCADREMENT DE PERSONNEL - DIRECTEUR DE STRUCTURE	16 015 €	2 185 €	11 090 €	1 510 €	16 015 €	2 185 €				
GROUPE 3 / RESPONSABLE DE SERVICE SANS ENCADREMENT DE PERSONNEL -- METIER AVEC EXPERTISE	14 650 €	1 995 €	10 300 €	1 400 €	14 650 €	1 995 €				
CRITERES CATEGORIE C	ADJOINTS ADMINISTRATIFS		AGENTS DE MAITRISE / ADJOINTS TECHNIQUES		ADJOINTS D'ANIMATION		ADJOINTS DU PATRIMOINE		AUXILIAIRES DE PUERICULTURE / AGENTS SOCIAUX	
GROUPE 1 / AGENT AVEC UN NIVEAU DE RESPONSABILITE SUPERIEUR OU SUJETION PARTICULIERE	11 340 €	1 260 €	11 340 €	1 260 €	11 340 €	1 260 €	11 340 €	1 260 €	11 340 €	1 260 €
GROUPE 2 / AGENT D'EXECUTION	10 800 €	1 200 €	10 800 €	1 200 €	10 800 €	1 200 €	10 800 €	1 200 €	10 800 €	1 200 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité.

Pour : *Olivier GAILLARD, Cédric MARION, Nathalie PICAS, Lionel ROUGE, Cécile MARTIGNAC, Jérôme CASTALDI, Virginie AGNIEL, Alice ARNOUX-CIENTANNI, Pierre AUDIBERT, Frédéric BIBIA, Maxim BUENDIA, Nicolas DURAND, Wolf KANSTEINER, Julie KATAN, Alexandra MASOT, Louis MOLINES, Annie OCHRYMCZUK, Carolle TURUT, Denis VILLE.*
Contre :
Abstentions :

12/ VOTE DES TAUX D'IMPOSITION 2021

D010_2021

En remplacement de la Taxe d'Habitation, les communes percevront en 2021 la part départementale de TFB complétée ou diminuée par l'application du coefficient correcteur. Chaque commune pourra ensuite augmenter ou baisser son nouveau taux de TFB (taux communal + taux départemental) et conserver le produit issu de cette augmentation. Les

communes dont la surcompensation sera inférieure ou égale à 10 000 € garderont ce gain et ne seront donc pas concernées par le calcul d'un coefficient correcteur.

Concrètement, à compter de 2021, chaque commune percevra un montant total de TFB décomposé comme suit :

- Le produit du rôle général de TFB résultant du taux de référence 2020 (taux communal + taux départemental de TF rebasé), affecté d'un coefficient correcteur :
  Base TFB Année N x Taux TFB de référence 2020 x Coefficient correcteur

- Le produit net du rôle général de TFB correspondant à l'évolution du taux de TFB par rapport au taux de référence 2020 :
  Base TFB Année N x différentiel taux TFB voté année N/taux TFB de référence 2020.

Ainsi, la dynamique des bases de TFB de la commune a un impact sur l'évolution des prélèvements et reversements de TFB à partir de 2022.

Pour une commune surcompensée :

- Si les bases de TFB augmentent, la commune se verra prélever une partie de cette augmentation par l'application du coefficient correcteur.
- Si les bases de TFB baissent, le prélèvement de TFB diminue.

Pour une commune sous-compensée :

- Si les bases de TFB augmentent, la commune se verra reverser une part supplémentaire de TFB par l'application du coefficient correcteur.
- Si les bases de TFB baissent, le produit de TFB qui lui est reversé diminue.

La dynamique des taux de TFB n'a pas d'impact sur le coefficient correcteur. Par exemple, une commune surcompensée ou sous-compensée qui augmente son taux de TFB conservera le produit de TFB issu de cette augmentation.

Pour mémoire, les taux communaux votés en 2020 sont les suivants :

TAXE	TAUX 2021	BASE	PRODUIT 2020
Taxe d'habitation	14.80 %	2 185 000	323 380 €
Taxes Foncières sur le Bâti	22.70 %	1 827 000	414 729 €
Taxes Foncières sur le non Bâti	53.75 %	33 400	17 953 €
TOTAL			**756 062 €**

Il est proposé en 2021 de reconduire les taux communaux votés en 2020, pour la TFB et la TFNB, **et de ne pas augmenter les impôts.**

TAXE	TAUX PROPOSES EN 2021	BASES	PRODUIT 2021
Taxe d'habitation	-	-	-
Taxes Foncières sur le Bâti	47.35 %	1 817 843	860 749 €
Taxes Foncières sur le non Bâti	53.75 %	33 526	18 020 €
TOTAL			878 769 €
Ressources fiscales indépendantes des taux votés en 2020			
Taxe d'habitation (résidences non principales)			71 140 €
Allocations compensatrices			9 449 €
CONTRIBUTION (Coefficient correcteur)			-149 464 €
RESSOURCES FISCALES PREVISIONNELLES 2021			**809 984 €**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité les taux 2021.

Pour : 15 *(Olivier GAILLARD, Cédric MARION, Nathalie PICAS, Lionel ROUGE, Cécile MARTIGNAC, Jérôme CASTALDI, Virginie AGNIEL, Alice ARNOUX-CIENTANNI, Maxim BUENDIA, Nicolas DURAND, Wolf KANSTEINER, Julie KATAN, Louis MOLINES, Annie OCHRYMCZUK, Carolle TURUT).*
Contre :
Abstentions :
N'ont pas pris part au vote : 4 *(Pierre AUDIBERT, Frédéric BIBIA, Alexandra MASOT, Denis VILLE).*

13/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA COMMUNE – M14

D011_2021

M. GAILLARD propose de procéder au vote du Budget Primitif de la commune, chapitre par chapitre, ce qu'accepte l'assemblée. Bien entendu, il précise qu'il y a possibilité de discuter et préciser des éléments au niveau des articles.

DEPENSES - SECTION DE FONCTIONNEMENT			
CHAPITRE	**LIBELLE**	**PROPOSITIONS**	**VOTES EXPRIMES**
011	Charges à caractère général	417 900.00 €	A la majorité
012	Charges de personnel et frais assimilés	679 000.00 €	A la majorité
023	Virement à la section d'investissement	644 085.98 €	A la majorité
65	Autres charges de gestion courante	215 232.00 €	A la majorité
66	Charges financières	192 570.00 €	A la majorité
67	Charges exceptionnelles	133 909.77 €	A la majorité
TOTAL		**2 282 697.75 €**	
RECETTES - SECTION DE FONCTIONNEMENT			
CHAPITRE	**LIBELLE**	**PROPOSITIONS**	**VOTES EXPRIMES**
002	Résultat de fonctionnement reporté	475 575.15 €	A la majorité
013	Atténuation de charges	15 000.00 €	A la majorité
70	Produits des services du domaine et ventes	66 100.00 €	A la majorité
73	Impôts et taxes	933 170.60 €	A la majorité
74	Dotations et participations	791 852.00 €	A la majorité
75	Autres produits de gestion courante	1 000.00 €	A la majorité
TOTAL		**2 282 697.75 €**	

DEPENSES - SECTION D'INVESTISSEMENT			
CHAPITRE	**LIBELLE**	**PROPOSITIONS**	**VOTES EXPRIMES**
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	157 918.30 €	A la majorité
16	Emprunts et dettes assimilées	192 000.00 €	A la majorité
20	Immobilisations incorporelles	71 000.00 €	A la majorité
204	Subventions d'équipement versées	20 000.00 €	A la majorité
21	Immobilisations corporelles	399 000.00 e	A la majorité
23	Immobilisations en cours	611 680.00 €	A la majorité
26	Participations et créances rattachées à des participations	100.00 €	A la majorité
TOTAL		**1 451 698.30 €**	
RECETTES - SECTION D'INVESTISSEMENT			
CHAPITRE	**LIBELLE**	**PROPOSITIONS**	**VOTES EXPRIMES**
021	Virement de la section de fonctionnement	644 085.98 €	A la majorité
10	Dotations, Fonds divers et réserves	317 918.30 €	A la majorité
13	Subventions d'investissement	489 694.02 €	A la majorité

TOTAL	1 451 698.30 €	

M. Le Maire souhaite apporter quelques commentaires sur les sommes inscrites au BP et informe qu'il est nécessaire de prévoir :

EN DEPENSES

➢ Des frais supplémentaires liés au COVID sur les postes 60631 et 60632
➢ La régularisation du marché d'entretien d'éclairage public VALETTE avec le paiement de 3 semestres du fait de factures impayées en 2019.
➢ Le premier budget participatif à hauteur de 4 000 € en fonctionnement et 4 000 € en investissement
➢ La régularisation des frais de gardiennage non réglés par l'ancienne municipalité qui n'avait même pas répondu aux relances des associations cultuelles concernées.
➢ Chapitre 012 : Maintien de la masse salariale avec plus de personnels non titulaires de par un arrêt de travail assez long et la COVID.
➢ Chapitre 023 : Dans le cadre de l'analyse des comptes au niveau de la trésorerie, il nous a été signalé que l'inventaire des biens à amortir n'avait pas été effectué depuis plusieurs années par l'ancienne municipalité, malgré le caractère obligatoire.
Dans la mesure où l'amortissement pour le budget M14 n'est pas une obligation pour les communes de – de 3500 habitants, nous mettons fin à cette pratique.
➢ Chapitre 65 : Evolution de l'article 6558 en fonction des frais de scolarité à verser à l'OGEC
☑ L'article 65541 correspond aux travaux Telecom réalisés par le SMEG
☑ Les subventions allouées aux associations prennent en compte une aide exceptionnelle de 2 900 € apportée à l'écriture d'un livre (en anglais et sa traduction) sur la ville de Sauve et réalisé par un de ses habitants, Ian LUNN.
➢ Chapitre 67 : La somme a été majorée car, malgré diverses relances auprès de la secrétaire de mairie et l'ex maire, les producteurs de fourches n'avaient pas été payés depuis 3 ans pour certains.

EN RECETTES

➢ La perception des impôts et des taxes a été calculée au plus juste avec la réforme des taux.
➢ Les dotations 2021 sont calées sur les dotations 2020, n'ayant pas encore la connaissance des sommes à ce jour, mais également dans un souci de précaution afin d'avoir un budget le plus sincère possible.

Par ailleurs, M. Le Maire informe que la délibération concernant l'exonération de la taxe d'aménagement sur la ZAM de COMBE MARTELLE, prise initialement le 12 avril 2018 par l'ancienne municipalité, puis retirée le 11 Juin 2020 par l'équipe municipale actuelle, est bien entachée d'illégalité comme le confirme le courrier (reçu en copie pour la mairie) et envoyé aux entreprises bénéficiaires de cette exonération. Ce sont près de 40 000 € qui vont devoir être payées par ces dernières.

M. AUDIBERT demande si le courrier émane effectivement du Préfet, ce que confirme M. GAILLARD, indiquant qu'il a été établi en lien avec la Direction des Finances Publiques du Tarn.

Mme Cécile MARTIGNAC exprime son indignation face à l'interrogation de M. AUDIBERT, lui interjetant le fait que cette délibération, qui avait pour conséquence d'exonérer des pétitionnaires, a pour effet de les assujettir à nouveau à la taxe d'aménagement.

M. AUDIBERT lui répond qu'après avoir pris contact avec les services de la compétence économique, la Préfecture lui avait pourtant annoncé que cette délibération n'était pas entachée d'illégalité.

Mme MASOT précise que, selon elle, la délibération était réputée « fragile », mais pas forcément illégale.

M. GAILLARD rappelle à Mme MASOT qu'elle savait que cette délibération était illégale. Il lui rappelle qu'elle a fait voter cette délibération en expliquant aux élus que les terrains n'arrivaient pas à être vendus ; sauf qu'à cette date, sur les 26 lots à vendre, 17 lots étaient déjà vendus. Une note de la CCPC précise ces éléments.

En ce qui concerne l'acquisition du terrain Garrigues, M. GAILLARD informe que la SEGARD l'a alerté, lui signalant que depuis plusieurs mois, l'ex maire n'a jamais répondu à leurs sollicitations et que le projet de déclaration d'utilité publique n'a jamais été engagé. Le financement de cette procédure de près de 17 000 € porté par le Département est définitivement perdu.

Enfin, M. GAILLARD rappelle la liste détaillée des opérations d'investissement, jointe en annexe.

M. DURAND est contraint, pour des raisons personnelles, de quitter la salle ; il est de retour pour procéder au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le Budget Primitif 2021 de la commune selon la ventilation présentée.

Pour : 15 *(Olivier GAILLARD, Cédric MARION, Nathalie PICAS, Lionel ROUGE, Cécile MARTIGNAC, Jérôme CASTALDI, Virginie AGNIEL, Alice ARNOUX-CIENTANNI, Maxim BUENDIA, Nicolas DURAND, Wolf KANSTEINER, Julie KATAN, Louis MOLINES, Annie OCHRYMCZUK, Carolle TURUT).*
Contre :
Abstentions :
N'ont pas pris part au vote : 4 *(Pierre AUDIBERT, Frédéric BIBIA, Alexandra MASOT, Denis VILLE).*

14/ VOTE DES SURTAXES EAU ET ASSAINISSEMENT

D012_2021

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de maintenir les mêmes montants que l'année précédente et de fixer donc la surtaxe communale de l'eau et de l'assainissement à hauteur de :

- ***0. 3130 €*** pour la part communale en ce qui concerne l'eau
- ***0. 2319 €*** pour la part communale en ce qui concerne l'assainissement

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, décide de fixer la surtaxe communale de l'eau à 0.313 € le m3 et celle de l'assainissement à 0.2319 € pour l'année 2021.

Pour : 15 *(Olivier GAILLARD, Cédric MARION, Nathalie PICAS, Lionel ROUGE, Cécile MARTIGNAC, Jérôme CASTALDI, Virginie AGNIEL, Alice ARNOUX-CIENTANNI, Maxim BUENDIA, Nicolas DURAND, Wolf KANSTEINER, Julie KATAN, Louis MOLINES, Annie OCHRYMCZUK, Carolle TURUT).*
Contre :
Abstentions :
N'ont pas pris part au vote : 4 *(Pierre AUDIBERT, Frédéric BIBIA, Alexandra MASOT, Denis VILLE).*

15/ VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DU BUDGET EAU & ASSAINISSEMENT M49

D013_2021

M. GAILLARD propose – comme pour la commune - de procéder au vote du Budget Primitif de l'Eau & Assainissement, chapitre par chapitre, ce qu'accepte l'assemblée.

DEPENSES - SECTION DE FONCTIONNEMENT			
CHAPITRE	LIBELLE	PROPOSITIONS	VOTES EXPRIMES
011	Charges à caractère général	7 000.00 €	A la majorité
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	113 000.00 €	A la majorité
66	Charges financières	34 000.00 €	A la majorité
TOTAL		**154 000.00 €**	
RECETTES - SECTION DE FONCTIONNEMENT			
CHAPITRE	LIBELLE	PROPOSITIONS	VOTES EXPRIMES
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	82 000.00 €	A la majorité
70	Produits des services du domaine et ventes	70 000.00 €	A la majorité
74	Dotations et participations	2 000.00 €	A la majorité
TOTAL		**154 000.00 €**	

DEPENSES - SECTION D'INVESTISSEMENT			
CHAPITRE	LIBELLE	PROPOSITIONS	VOTES EXPRIMES
001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	110 343.29 €	A la majorité
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	82 000.00 €	A la majorité
16	Emprunts et dettes assimilées	44 000.00 €	A la majorité
23	Immobilisations en cours	354 140.71 €	A la majorité
TOTAL		**590 484.00 €**	
RECETTES - SECTION D'INVESTISSEMENT			
CHAPITRE	LIBELLE	PROPOSITIONS	VOTES EXPRIMES
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	113 000.00 €	A la majorité
10	Dotations, fonds divers et réserves	27 484.00 €	A la majorité
16	Emprunts et dettes assimilées	450 000.00 e	A la majorité
TOTAL		**590 484.00 €**	

M. Le Maire rappelle à l'assemblée que les dépenses inscrites en section d'investissement sont dévolues à réaliser la dernière tranche du Centre Ancien ; quant aux recettes, il confirme la réalisation d'un emprunt à hauteur de 450 000 € contracté en 2019.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'approuver le Budget Primitif 2021 Eau & Assainissement selon la ventilation présentée.

Pour : 15 *(Olivier GAILLARD, Cédric MARION, Nathalie PICAS, Lionel ROUGE, Cécile MARTIGNAC, Jérôme CASTALDI, Virginie AGNIEL, Alice ARNOUX-CIENTANNI, Maxim BUENDIA, Nicolas DURAND, Wolf KANSTEINER, Julie KATAN, Louis MOLINES, Annie OCHRYMCZUK, Carolle TURUT).*
Contre :
Abstentions :
N'ont pas pris part au vote : 4 *(Pierre AUDIBERT, Frédéric BIBIA, Alexandra MASOT, Denis VILLE).*

16/ DEMANDE DE SUBVENTION AU DEPARTEMENT AU TITRE DES AMENDES DE POLICE

D014_2021

Monsieur Le Maire informe que le produit des amendes de police relatives à la circulation routière est partagé chaque année entre les Groupements de communes et communes de moins de 10000 habitants. Les sommes allouées seront utilisées au financement des opérations sur routes départementales ou voies communales répondant aux exigences de la sécurité routière.

Monsieur Le Maire propose de soumettre un dossier de demande de subvention pour la mise en sécurité de la RD 997 – Route de Durfort. Les travaux sont estimés à **37 155.00 € HT**, soit **44 586.00 € TTC**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'accepter cette proposition et d'engager les travaux suivants : *implantation de 3 dispositifs de ralentissement sur la RD 997, Route de Durfort.*

Pour : *Olivier GAILLARD, Cédric MARION, Nathalie PICAS, Lionel ROUGE, Cécile MARTIGNAC, Jérôme CASTALDI, Virginie AGNIEL, Alice ARNOUX-CIENTANNI, Pierre AUDIBERT, Frédéric BIBIA, Maxim BUENDIA, Nicolas DURAND, Wolf KANSTEINER, Julie KATAN, Alexandra MASOT, Louis MOLINES, Annie OCHRYMCZUK, Carolle TURUT, Denis VILLE.*
Contre :
Abstentions :

17/ RECONDUCTION DE LA CONVENTION DE DELEGATION DE COMPETENCE EN MATIERE DE TRANSPORT SCOLAIRE

D015_2021

Le Maire informe les membres du Conseil qu'afin de poursuivre la collaboration instaurée entre la commune de Sauve et la Région en matière d'organisation des transports scolaires, il est nécessaire de reconduire la convention – arrivant à échéance le 31/08/2021 – pour une année supplémentaire, sachant que ladite convention sera reconduite tacitement chaque année, pendant 4 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, est favorable à la reconduction de la présente convention pour une durée d'1 an. Cette convention prendra effet le 01/09/2021, pour prendre fin le 31/08/2022.

Pour : *Olivier GAILLARD, Cédric MARION, Nathalie PICAS, Lionel ROUGE, Cécile MARTIGNAC, Jérôme CASTALDI, Virginie AGNIEL, Alice ARNOUX-CIENTANNI, Pierre AUDIBERT, Frédéric BIBIA, Maxim BUENDIA, Nicolas DURAND, Wolf KANSTEINER, Julie KATAN, Alexandra MASOT, Louis MOLINES, Annie OCHRYMCZUK, Carolle TURUT, Denis VILLE.*
Contre :
Abstentions :

18/ TELETRANSMISSION DES ACTES SOUMIS AU CONTROLE DE LEGALITE – APPROBATION DE CONVENTION

D016_2021

Dans le cadre de la modernisation de l'exercice du contrôle de légalité, le ministère de l'Intérieur a mis en œuvre un dispositif d'échanges dématérialisés entre l'Etat et les Collectivités Territoriales.

Au niveau du fonctionnement des services, les accusés de réception apparaissent sur les récepteurs de la Collectivité, après transmission. Cette procédure permet l'économie de papier, de déplacements et accélère la procédure de transmission.

La télétransmission a été conçue de manière sécurisée et s'effectue en langage crypté. C'est la raison pour laquelle il convient de recourir aux services d'un tiers de télétransmission homologué par le ministère de l'Intérieur. Il convient donc de désigner un prestataire homologué, ce qui permettra la signature d'une convention entre le représentant de l'Etat et les collectivités territoriales pour la transmission des actes soumis au contrôle de légalité.

M. GAILLARD souligne aux membres du Conseil qu'une précédente délibération avait été prise le 21/07/2016, mais jamais suivi d'effet, générant de facto un surcoût pour la commune de 1458 € payés au fournisseur JVS, sans aucun service rendu.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, et à l'unanimité, décide :

- D'approuver le principe de télétransmission des actes communaux soumis au contrôle de légalité,
- Mandate Monsieur Le Maire pour procéder à la désignation d'un prestataire agréé,
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer la convention avec les services de l'Etat et à intervenir.

Pour : *Olivier GAILLARD, Cédric MARION, Nathalie PICAS, Lionel ROUGE, Cécile MARTIGNAC, Jérôme CASTALDI, Virginie AGNIEL, Alice ARNOUX-CIENTANNI, Pierre AUDIBERT, Frédéric BIBIA, Maxim BUENDIA, Nicolas DURAND, Wolf KANSTEINER, Julie KATAN, Alexandra MASOT, Louis MOLINES, Annie OCHRYMCZUK, Carolle TURUT, Denis VILLE.*
Contre :
Abstentions :

19/ APPROBATION DU RAPPORT DE LA CLECT (Commission Locale d'Evaluation et de Transfert de Charges)
D017_2021

Suite à la volonté du maire de ST HIPPOLYTE DU FORT de se voir restituer la gestion des équipements sportifs (piscine et plateau sportif) par la Communauté de Communes du Piémont Cévenol, la CLECT (COMMISSION LOCALE D'EVALUATION ET DE TRANSFERT DE CHARGES) s'est réunie le 03 Décembre 2020 et a rendu ses travaux.

Aussi, le 18 Décembre 2020, le Conseil Communautaire de la CCPC a délibéré en faveur d'une redéfinition de la liste des équipements d'intérêt communautaire et a décidé d'exclure de cette liste la piscine et le plateau sportif de ST HIPPOLYTE DU FORT. Le Président de la Communauté de Communes a saisi le Président de la CLECT afin de réaliser l'évaluation des charges transférées sur ces deux équipements.

Suite à la réunion de la CLECT le 13 Janvier 2021, le coût moyen annualisé retenu est de :

- **74 894.34 €** pour la piscine
- **4 239.96 €** pour le plateau sportif

Le rapport de la CLECT devant être approuvé dans les 3 mois par les communes membres - à la majorité qualifiée, Monsieur le Maire demande donc à l'assemblée de se prononcer sur cette évaluation.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu, adopte à l'unanimité les montants tels que définis ci-dessus et approuve le montant de la nouvelle attribution de compensation à hauteur de **76 623.59 €** pour la commune de Sauve.

Pour : *Olivier GAILLARD, Cédric MARION, Nathalie PICAS, Lionel ROUGE, Cécile MARTIGNAC, Jérôme CASTALDI, Virginie AGNIEL, Alice ARNOUX-CIENTANNI, Pierre AUDIBERT, Frédéric BIBIA, Maxim BUENDIA, Nicolas DURAND, Wolf KANSTEINER, Julie KATAN, Alexandra MASOT, Louis MOLINES, Annie OCHRYMCZUK, Carolle TURUT, Denis VILLE.*

Contre :
Abstentions :

20/ VALIDATION DES ESPACES SITES ET ITINERAIRES LIES AUX ACTIVITES DE PLEINE NATURE
D018_2021

Monsieur Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Piémont Cévenol travaille actuellement sur une extension du réseau de sentiers de randonnée sur le territoire. La présentation d'un tracé finalisé ayant été effectuée, il est demandé à l'assemblée de se prononcer sur :

➢ L'engagement de la commune au regard de l'inscription au PDIPR et au PDESI
PDIPR : Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée
PDESI : Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires du Gard.

Le principe est d'établir une forme de protection légale du patrimoine des chemins en garantissant la continuité des itinéraires et en conservant les chemins ruraux.

Suite à la demande effectuée par la Communauté de Communes du Piémont Cévenol, le Conseil Municipal, après avoir pris connaissance des fondements juridiques et du projet global au travers du tracé et de la situation géographique exact des Espaces, Sites et Itinéraires tels que présentés,

➢ **Valide** les Espaces, Sites et Itinéraires dont le détail figue dans les documents en Annexe 1 de la présente délibération et sous condition que des conventions de passage, proposées par l'EPCI, soient signées par les propriétaires concernés et paraphés ensuite par Monsieur Le Maire.

☑ Cartographie des Espaces Sites et Itinéraires avec identification de leur statut foncier,
☑ Tableau foncier lié à la cartographie où sont listés et précisés les numéros des parcellaires et les noms de cheminements et parcelles ainsi que le nom des propriétaires concernés par les Espaces, Sites et Itinéraires.

➢ **Approuve**, conformément au Label Gard Pleine Nature, la demande de l'EPCI concernant l'inscription au PDIPR et PDESI du Gard des Espaces, Sites et Itinéraires concernant la commune.

➢ **S'engage** :

☑ A conserver aux sentiers leur intérêt touristique (et particulièrement aux chemins ruraux considérés comme un patrimoine à sauvegarder), retenus sur son territoire, leur caractère public et ouvert,
☑ A y maintenir la libre circulation de l'ensemble des activités de pleine nature non motorisées,
☑ A ne pas goudronner les chemins ruraux supports des itinéraires inscrits,
☑ A en empêcher l'interruption (ni barrières, ni clôtures),
☑ A inscrire l'itinéraire concerné dans tout document d'urbanisme lors d'une élaboration ou d'une révision de son plan communal ou intercommunal,
☑ A éviter d'aliéner les chemins ruraux et parcelles concernées par les itinéraires et sites inscrits,
☑ A maintenir ou rétablir, conformément à l'article L361-1 du Code de l'Environnement, la continuité des itinéraires lors des opérations d'aménagements fonciers (suppression, remembrement, cession…), et ce, avec l'appui technique de l'EPCI gestionnaires des sentiers,
☑ A informer le Département du Gard de tout projet de modification ou d'aliénation des itinéraires concernés en lui indiquant par quel moyen elle obéit à la règle du maintien et du rétablissement de l'itinéraire (loi n° 83-663 du 22 Juillet 1983, circulaire du 30 août 1988).

➢ **Autorise** le balisage peinture des itinéraires conformément aux préconisations départementales en la matière, décrite au travers du label Gard Pleine Nature.

➢ **Autorise** Monsieur Le Maire à valider le mobilier signalétique et le nom des carrefours conformément aux charges signalétiques des espaces naturels gardois et des parcs nationaux de France tels qu'ils concernent la commune. Suite à la validation de la situation des itinéraires et site, cette approbation se fera sur la base d'une proposition de l'EPCI des noms de lieu-dit pour les poteaux directionnels situés au niveau des carrefours et des schémas d'implantation du mobilier-type, conformément à l'Annexe 2.

Cette proposition devra être retournée par la commune à l'EPCI avec la mention « Bon pour accord » et la signature de Monsieur Le Maire.

➢ **Autorise** le Département du Gard à proposer, après avis de la Commission Départementale des Espaces, Sites et Itinéraires (CDESI) l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée du Gard pour les sentiers et au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires pour les espaces et sites d'activités de pleine nature présents sur la commune.

➢ **S'engage,** dans le respect des compétences et des engagements de son EPCI au titre du Label Gard Pleine Nature :

☑ A faciliter les interventions de l'EPCI sur l'entretien de ces Espaces Sites et Itinéraires inscrits au PDESI et PDIPR dans le cadre des actions communautaires,
☑ A éviter la multiplication de nouveaux Espaces, Sites et particulièrement Itinéraires sans accord préalable de l'EPCI,
☑ A informer l'EPCI et le Département du Gard de la volonté communale de modifier ou créer des Espaces, Sites et Itinéraires.

➢ **S'engage** à transmettre une copie de cette délibération, accompagnée de l'Annexe 1, au service de l'EPCI et au Service Environnement du Département du Gard en charge des PDIPR et PDESI.

Pour : *Olivier GAILLARD, Cédric MARION, Nathalie PICAS, Lionel ROUGE, Cécile MARTIGNAC, Jérôme CASTALDI, Virginie AGNIEL, Alice ARNOUX-CIENTANNI, Pierre AUDIBERT, Frédéric BIBIA, Maxim BUENDIA, Nicolas DURAND, Wolf KANSTEINER, Julie KATAN, Alexandra MASOT, Louis MOLINES, Annie OCHRYMCZUK, Carolle TURUT, Denis VILLE.*
Contre :
Abstentions :

21/ CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX DESTINEE AUX PERMANENCES SOCIALES

D019_2021

Monsieur Le Maire expose aux membres du Conseil, que la mairie continue de recevoir les services sociaux du Département dans ses locaux, afin d'y tenir des permanences sur le secteur de Sauve.

La précédente convention d'occupation temporaire étant arrivée à échéance, il est demandé à l'assemblée d'approuver la signature d'une nouvelle convention pour une durée de 3 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, est favorable à la signature d'une nouvelle convention d'occupation temporaire de locaux, afin d'assurer les permanences sociales du Département.

Pour : *Olivier GAILLARD, Cédric MARION, Nathalie PICAS, Lionel ROUGE, Cécile MARTIGNAC, Jérôme CASTALDI, Virginie AGNIEL, Alice ARNOUX-CIENTANNI, Pierre AUDIBERT, Frédéric BIBIA, Maxim BUENDIA, Nicolas DURAND, Wolf KANSTEINER, Julie KATAN, Alexandra MASOT, Louis MOLINES, Annie OCHRYMCZUK, Carolle TURUT, Denis VILLE.*
Contre :
Abstentions :

22/ AVENANT A LA DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF AVEC LA SOCIETE LYONNAISE DES EAUX / SUEZ.

D020_2021

La commune de Sauve a confié la gestion de son service public d'assainissement collectif à la Société Lyonnaise des Eaux-Suez Eau France depuis le 26 Décembre 2012. Le terme contractuel est fixé au 31 Décembre 2022.

Depuis lors, la commune a procédé à la construction de 2 postes de refoulement :

- Berges du Vidourle
- Route de Durfort

Aussi, la commune demande au délégataire Lyonnaise des Eaux-Suez de verser ces 2 nouveaux postes à l'inventaire et de prendre en charge leur exploitation. La rémunération du délégataire est la contrepartie des obligations mises à sa charge et sera basée sur le tarif suivant :

- Abonnement : partie fixe annuelle = **50.00 € HT**
- Partie proportionnelle : **1.072 € HT** par mètre cube assujetti
- Date de valeur des tarifs : année de consentement du contrat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve la signature de l'avenant n°2 entre la Lyonnaise des Eaux – Suez Eau France et la commune dans le cadre de sa délégation de service public.

Pour : *Olivier GAILLARD, Cédric MARION, Nathalie PICAS, Lionel ROUGE, Cécile MARTIGNAC, Jérôme CASTALDI, Virginie AGNIEL, Alice ARNOUX-CIENTANNI, Pierre AUDIBERT, Frédéric BIBIA, Maxim BUENDIA, Nicolas DURAND, Wolf KANSTEINER, Julie KATAN, Alexandra MASOT, Louis MOLINES, Annie OCHRYMCZUK, Carolle TURUT, Denis VILLE.*
Contre :
Abstentions :

23/ DESIGNATION D'UN BUREAU D'ETUDES POUR LA REHABILITATION DU RESEAU ASSAINISSEMENT SUR LE SECTEUR BOURBOUTELLE

D021_2021

Monsieur Le Maire informe qu'un appel d'offres a été lancé afin de choisir un Bureau d'Etudes pour la réhabilitation du réseau Assainissement sur le secteur Bourboutelle et que, suite à la réunion de la Commission d'Appel d'Offres le 15 Février 2021, les entreprises suivantes ont candidatées :

Montant estimé des travaux : **300 000 .00 € HT**

ENTREPRISE	MONTANT DES HONORAIRES (HT)	TAUX
RCI	20 850.00 €	6.95 %
CEREG	22 800.00 €	7.60 %
GAXIEU	22 500.00 €	7.50 %
INFRAMED	19 500.00 €	6.50%

La Commission d'Appel d'Offres propose de retenir le cabinet d'études INFRAMED, qui est le mieux disant sur le marché. M. Le Maire demande aux membres du conseil d'approuver cette décision.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, est favorable au choix du Cabinet d'Etudes INFRAMED pour la maitrise d'œuvre des travaux sur le secteur BOURBOUTELLE, pour un montant de **19 500.00 € HT**, soit un taux de rémunération à hauteur de **6.50 %.**

Pour : *Olivier GAILLARD, Cédric MARION, Nathalie PICAS, Lionel ROUGE, Cécile MARTIGNAC, Jérôme CASTALDI, Virginie AGNIEL, Alice ARNOUX-CIENTANNI, Pierre AUDIBERT, Frédéric BIBIA, Maxim BUENDIA, Nicolas DURAND, Wolf KANSTEINER, Julie KATAN, Alexandra MASOT, Louis MOLINES, Annie OCHRYMCZUK, Carolle TURUT, Denis VILLE.*
Contre :
Abstentions :

24/ CHANTIER DE VOLONTARIAT INTERNATIONAL POUR LA REHABILITATION NORIA (JARDINS FAMILIAUX)

D022_2021

Monsieur Le Maire rappelle au Conseil, le projet qui avait été envisagé de procéder à la réhabilitation de la Noria des Jardins Familiaux. Pour cela, l'Association « Solidarités Jeunesses Occitanie », réseau d'entraide volontaire, qui organise plusieurs chantiers sur la Région Occitanie en compagnie de jeunes volontaires internationaux embauchés sur 2 semaines et encadrés par des animateurs techniques, serait à même de réaliser ce chantier, moyennant une participation financière de **3 000.00 €** pour l'ensemble du chantier, hors matériaux et matériels.

Monsieur Le Maire propose donc à l'assemblée de :

- Signer une convention avec l'Association « Solidarités Jeunesses Occitanie » pour la réalisation du chantier de réhabilitation des Jardins Familiaux
- Accorder une participation financière à hauteur de **3 000.00 €** au bénéfice de cette Association.

Mme MASOT demande s'il est toujours prévu de cesser la culture des micocouliers sur cette parcelle. Mme MONTIGNAC et M. GAILLARD répondent qu'il n'en a jamais été question si ce n'est de préciser le lieu de culture. Mme MASOT répond qu'elle n'a pas dû bien comprendre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, est favorable à la signature de la convention et à la participation financière apportée à l'Association « Solidarités Jeunesse Occitanie ».

Pour : *Olivier GAILLARD, Cédric MARION, Nathalie PICAS, Lionel ROUGE, Cécile MARTIGNAC, Jérôme CASTALDI, Virginie AGNIEL, Alice ARNOUX-CIENTANNI, Pierre AUDIBERT, Frédéric BIBIA, Maxim BUENDIA, Nicolas DURAND, Wolf KANSTEINER, Julie KATAN, Alexandra MASOT, Louis MOLINES, Annie OCHRYMCZUK, Carolle TURUT, Denis VILLE.*
Contre :
Abstentions :

25/ SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

D023_2021

M. Le Maire rappelle qu'il s'agit de la première individualisation des subventions en fonction des associations qui ont des frais de structure, qui ont pu œuvrer malgré la crise COVID et qui ont fourni leur dossier de demande complet. D'autres individualisations sont à venir dans les prochaines semaines et/ou mois.

M. Le maire propose à l'assemblée l'adoption des montants suivants à verser aux associations sauvaines. Les montants sont présentés par Lionel ROUGE.

ASSOCIATIONS	PROPOSITION DE SUBVENTION	VOTE
AIME	1 500 €	
OA6	500 €	
APAEL	1 500 €	
ASELA	500 €	
LES DEUX RIVES	200 €	
L'OKTOPUS	1 500 €	
SAUVE INSPIRE	500 €	
SAUVE EST LA	500 €	
LILITH	2 900 €	
TENNIS CLUB	1 000 €	
TOTAL	**10 600 €**	

M. Cédric MARION quitte la salle et ne prend pas part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, est favorable à l'unanimité au versement des subventions comme exposé ci-dessus.

Pour : *Olivier GAILLARD, Cédric MARION, Nathalie PICAS, Lionel ROUGE, Cécile MARTIGNAC, Jérôme CASTALDI, Virginie AGNIEL, Alice ARNOUX-CIENTANNI, Pierre AUDIBERT, Frédéric BIBIA, Maxim BUENDIA, Nicolas DURAND, Wolf KANSTEINER, Julie KATAN, Alexandra MASOT, Louis MOLINES, Annie OCHRYMCZUK, Carolle TURUT, Denis VILLE.*
Contre :
Abstentions :

26/ PARTICIPATION POUR LE GARDIENNAGE DE L'EGLISE ET DU TEMPLE

D024_2021

Monsieur Le Maire informe que les textes permettent aux communes d'allouer une indemnité aux personnes et/ou organisation assurant le gardiennage des églises et/ou du temple dont ils sont affectataires et propose la somme annuelle de 250 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, est favorable à l'octroi d'une subvention aux lieux de culte suivants :

- Eglise Protestante Unie de France – Paroisse du Coutach
- Monsieur le Curé de la Paroisse

PARTICIPATION (TEMPLE ET EGLISE)	PROPOSITION DE SUBVENTION	VOTE
PAROISSE DU COUTACH *Rappel sur 3 ans soit 250€ x 3* *SOIT UN TOTAL DE*	250 € 750 € **1 000 €**	
EGLISE DE SAUVE	250 €	
TOTAL	**1 250€**	

Pour : *Olivier GAILLARD, Cédric MARION, Nathalie PICAS, Lionel ROUGE, Cécile MARTIGNAC, Jérôme CASTALDI, Virginie AGNIEL, Alice ARNOUX-CIENTANNI, Pierre AUDIBERT, Frédéric BIBIA, Maxim BUENDIA, Nicolas DURAND, Wolf KANSTEINER, Julie KATAN, Alexandra MASOT, Louis MOLINES, Annie OCHRYMCZUK, Carolle TURUT, Denis VILLE.*
Contre :
Abstentions :

27/ PARTICIPATION AU GROUPEMENT DE COMMANDE AVEC LE SIAEP DE CORCONNE ET LA VILLE DE QUISSAC D'UN VOLET SPECIFIQUE A LA DESSERTE EN AEP DE SAUVE DANS LE CADRE DU SCHEMA DIRECTEUR AEP COMMUN

D025_2021

M. Cédric MARION rappelle que, conformément à l'engagement qu'a pris la commune de participer au groupement de commande avec le SIAEP de CORCONNE et la ville de QUISSAC (délibération du 12/09/2019), nous devons valider la commande de la tranche optionnelle de l'étude qui concerne la commune de SAUVE exclusivement.

Le groupement de commande a retenu, par délibération en date du 27 octobre 2020, l'offre de la société CEREG, pour un montant de 158 788.00 € HT (soit 190 545.60 € TTC), réparti de la manière suivante :

- Tranche ferme : SIAEP + QUISSAC ..... 136 838.00 € HT
- Tranche optionnelle : SAUVE ..... 21 950.00 € HT

Au niveau des subventions, le SIAEP a obtenu les montants suivants :

- CONSEIL DEPARTEMENTAL ..... 53 416.20 €
- AGENCE DE L'EAU ..... 85 027.00 €

Soit un total de ..... 138 443.20 €

Il y aura donc un reste à charge pour la commune de SAUVE, incluant une quote-part pour le coût AMO de **5 190.67 €,** soit 23.64% du coût de la tranche optionnelle. Ce montant est donné à titre indicatif car il est susceptible d'être ajusté dans la limite de 15%.

Comme le prévoit la convention, la commune de SAUVE assumera – seule – la charge de l'étude qui la concerne, à savoir la tranche optionnelle. Ceci étant, le SIAEP qui coordonne la réalisation des études demande à la commune de SAUVE de lui fournir une délibération qui acte la décision de la commune de notifier la tranche optionnelle. A réception de la délibération, le SIAEP notifiera la tranche optionnelle du marché d'études au prestataire.

Pour : *Olivier GAILLARD, Cédric MARION, Nathalie PICAS, Lionel ROUGE, Cécile MARTIGNAC, Jérôme CASTALDI, Virginie AGNIEL, Alice ARNOUX-CIENTANNI, Pierre AUDIBERT, Frédéric BIBIA, Maxim BUENDIA, Nicolas DURAND, Wolf KANSTEINER, Julie KATAN, Alexandra MASOT, Louis MOLINES, Annie OCHRYMCZUK, Carolle TURUT, Denis VILLE.*
Contre :
Abstentions :

28/ DEMANDE D'INSCRIPTION AU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DU SMEG : CENTRE VILLAGE PARTIE HAUTE ➢ DISSIMULATION DU RESEAU ELECTRIQUE

D026_2021

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée le projet envisagé pour les travaux de **dissimulation du réseau électrique – Secteur 05 – Centre Village partie Haute.**

Ce projet s'élève à **67 398.50 € HT**, soit **80 878.20 € TTC.**

La commune sollicite le SMEG afin de mettre en discrétion les réseaux secs en coordination avec les travaux réseaux humides et voirie sur les rues suivantes :

- Rue du Terrail Haut
- Rue de l'Eglise Neuve
- Place du Vieux Marché

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard réalise des travaux électriques et d'éclairage public sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré la maîtrise d'ouvrage de leurs travaux d'électricité ou de leurs travaux d'investissement sur le réseau d'éclairage public. Le SMEG réalise les travaux aux conditions fixées dans l'Etat Financier Estimatif (EFE).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, l'assemblée :

☑ Approuve le projet dont le montant s'élève à **67 398.50 € HT**, soit **80 878.20 € TTC**, dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant-projet ci-joint, ainsi que l'état financier estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.
☑ Demande les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes,
☑ S'engage à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'état financier estimatif joint, et qui s'élèvera approximativement à **3 370.00 €**
☑ Autorise Monsieur Le Maire à viser l'état estimatif financier joint, ainsi qu'un éventuel bilan financier prévisionnel qui pourra définir ultérieurement la participation prévisionnelle compte tenu des décisions d'attribution des aides ou des modifications du projet.
☑ Versera sa participation en deux acomptes comme indiqué dans l'état financier estimatif ou au bilan financier prévisionnel :

1- Le premier acompte au moment de la commande des travaux
2- Le second acompte et solde à la réception des travaux

☑ Prend note qu'à la réception des travaux, le syndicat établira l'état de solde des travaux, et calculera à ce moment, la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.
☑ Par ailleurs, la commune s'engage à prendre en charge les frais d'étude qui s'élèvent approximativement à **731.27 €** dans le cas où le projet serait abandonné à la demande de la mairie.
☑ Demande au service gestionnaire de voirie les autorisations relatives aux permissions de voirie et aux accords de voirie nécessaires à la bonne réalisation des travaux.

Pour : *Olivier GAILLARD, Cédric MARION, Nathalie PICAS, Lionel ROUGE, Cécile MARTIGNAC, Jérôme CASTALDI, Virginie AGNIEL, Alice ARNOUX-CIENTANNI, Pierre AUDIBERT, Frédéric BIBIA, Maxim BUENDIA, Nicolas DURAND, Wolf KANSTEINER, Julie KATAN, Alexandra MASOT, Louis MOLINES, Annie OCHRYMCZUK, Carolle TURUT, Denis VILLE.*
Contre :
Abstentions :

29/ DEMANDE D'INSCRIPTION AU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DU SMEG : CENTRE VILLAGE PARTIE HAUTE ➢ GC TELECOM

D027_2021

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée le projet envisagé pour les travaux de **Télécommunication – Secteur 05 – Centre Village partie Haute.**

Ce projet s'élève à **25 576.50 € HT**, soit **30 691.80 € TTC.**

La commune sollicite le SMEG afin de mettre en discrétion les réseaux secs en coordination avec les travaux réseaux humides et voirie sur les rues suivantes :

- ➢ Rue du Terrail Haut
- ➢ Rue de l'Eglise Neuve
- ➢ Place du Vieux Marché

Le réseau Télécom sera repris en souterrain en coordination avec le réseau électrique.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, l'assemblée :

☑ Approuve le projet dont le montant s'élève à **25 576.50 € HT**, soit **30 691.80 € TTC**, dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant-projet ci-joint, ainsi que l'état financier estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.
☑ Demande les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes,
☑ S'engage à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'état financier estimatif joint, et qui s'élèvera approximativement à **30 690.00 €.**
☑ Autorise Monsieur Le Maire à viser l'état estimatif financier et la convention de délégation ponctuelle de maîtrise d'ouvrage des travaux de génie civil Télécom ci-joint. Compte-tenu des décisions d'attribution des aides ou des modifications du projet, un éventuel bilan financier prévisionnel accompagné d'une nouvelle convention de délégation ponctuelle de maitrise d'ouvrage des travaux de génie civil Télécom pourra redéfinir ultérieurement la participation prévisionnelle.
☑ Versera sa participation en deux acomptes comme indiqué dans l'état financier estimatif ou au bilan financier prévisionnel :

1- Le premier acompte au moment de la commande des travaux
2- Le second acompte et solde à la réception des travaux

☑ Prend note qu'à la réception des travaux, le syndicat établira l'état de solde des travaux, et calculera à ce moment, la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.
☑ Par ailleurs, la commune s'engage à prendre en charge les frais d'étude qui s'élèvent approximativement à **233.02 €** dans le cas où le projet serait abandonné à la demande de la mairie.
☑ Demande au service gestionnaire de voirie les autorisations relatives aux permissions de voirie et aux accords de voirie nécessaires à la bonne réalisation des travaux.

Pour : *Olivier GAILLARD, Cédric MARION, Nathalie PICAS, Lionel ROUGE, Cécile MARTIGNAC, Jérôme CASTALDI, Virginie AGNIEL, Alice ARNOUX-CIENTANNI, Pierre AUDIBERT, Frédéric BIBIA, Maxim BUENDIA, Nicolas DURAND, Wolf KANSTEINER, Julie KATAN, Alexandra MASOT, Louis MOLINES, Annie OCHRYMCZUK, Carolle TURUT, Denis VILLE.*
Contre :
Abstentions :

30/ DEMANDE D'INSCRIPTION AU PROGRAMME D'INVESTISSEMENT DU SMEG : CENTRE VILLAGE PARTIE HAUTE ➢ ECLAIRAGE PUBLIC

D028_2021

Monsieur Le Maire expose à l'assemblée le projet envisagé pour les travaux **d'Eclairage public – Secteur 05 – Centre Village partie Haute.**

Ce projet s'élève à **3 639.00 € HT**, soit **4 366.80 € TTC.**

La commune sollicite le SMEG afin de mettre en discrétion les réseaux secs en coordination avec les travaux réseaux humides et voirie sur les rues suivantes :

- ➢ Rue du Terrail Haut
- ➢ Rue de l'Eglise Neuve
- ➢ Place du Vieux Marché

Le réseau d'éclairage public sera repris en souterrain en coordination avec le réseau électrique.

Conformément à ses statuts et aux règlements en vigueur, le Syndicat Mixte d'Electricité du Gard réalise des travaux électriques et d'éclairage public sur le territoire des communes adhérentes qui ont transféré la maîtrise d'ouvrage de leurs travaux d'électricité ou de leurs travaux d'investissement

sur le réseau d'éclairage public. Le SMEG réalise les travaux aux conditions fixées dans l'Etat Financier Estimatif (EFE).

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré, l'assemblée :

☑ Approuve le projet dont le montant s'élève à **3 639.00 € HT**, soit **4 366.80 € TTC**, dont le périmètre est défini dans le dossier d'avant-projet ci-joint, ainsi que l'état financier estimatif, et demande son inscription au programme d'investissement syndical pour l'année à venir.

☑ Demande les aides qu'il est possible d'obtenir auprès d'autres organismes,

☑ S'engage à inscrire sa participation, telle qu'elle figure dans l'état financier estimatif joint, et qui s'élèvera approximativement à **4 370.00 €.**

☑ Autorise Monsieur Le Maire à viser l'état estimatif financier et la convention de délégation ponctuelle de maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public ci-joint. Compte-tenu des décisions d'attribution des aides ou des modifications du projet, un éventuel bilan financier prévisionnel accompagné d'une nouvelle convention de délégation ponctuelle de maitrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public pourra redéfinir ultérieurement la participation prévisionnelle.

☑ Versera sa participation en deux acomptes comme indiqué dans l'état financier estimatif ou au bilan financier prévisionnel :

1- Le premier acompte au moment de la commande des travaux
2- Le second acompte et solde à la réception des travaux

☑ Prend note qu'à la réception des travaux, le syndicat établira l'état de solde des travaux, et calculera à ce moment, la participation définitive de la collectivité sur la base des dépenses réalisées.

☑ Par ailleurs, la commune s'engage à prendre en charge les frais d'étude qui s'élèvent approximativement à **133.01 €** dans le cas où le projet serait abandonné à la demande de la mairie.

☑ Demande au service gestionnaire de voirie les autorisations relatives aux permissions de voirie et aux accords de voirie nécessaires à la bonne réalisation des travaux.

Pour : *Olivier GAILLARD, Cédric MARION, Nathalie PICAS, Lionel ROUGE, Cécile MARTIGNAC, Jérôme CASTALDI, Virginie AGNIEL, Alice ARNOUX-CIENTANNI, Pierre AUDIBERT, Frédéric BIBIA, Maxim BUENDIA, Nicolas DURAND, Wolf KANSTEINER, Julie KATAN, Alexandra MASOT, Louis MOLINES, Annie OCHRYMCZUK, Carolle TURUT, Denis VILLE.*
Contre :
Abstentions :

31/ ACHAT D'UN VEHICULE EN LEASING

D029_2021

Le véhicule **KIA** du service technique de la commune a été restitué le 18 Novembre 2020 à la société de leasing. Afin de procéder à son remplacement, plusieurs devis ont été réalisés et la société **TOYOTA** a présenté le véhicule (HILUX 4X2 – camion benne) le plus approprié aux utilisations quotidiennes du service et le niveau de prix le plus bas parmi ses concurrents.
Monsieur Le Maire propose aux membres du Conseil de valider le choix du véhicule, qui sera acheté selon les modalités suivantes :

☑ 59 loyers à 499.52 € HT, avec une valeur de rachat à 254.78 € HT, ce qui représente un coût total de **29 726.26 € HT.**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve l'acquisition du véhicule selon les modalités présentées ci-dessus.

Pour : *Olivier GAILLARD, Cédric MARION, Nathalie PICAS, Lionel ROUGE, Cécile MARTIGNAC, Jérôme CASTALDI, Virginie AGNIEL, Alice ARNOUX-CIENTANNI, Pierre AUDIBERT, Frédéric BIBIA, Maxim BUENDIA, Nicolas DURAND, Wolf KANSTEINER, Julie KATAN, Alexandra MASOT, Louis MOLINES, Annie OCHRYMCZUK, Carolle TURUT, Denis VILLE.*
Contre :
Abstentions :

La séance est levée à 20H15.